

Base : BEN_APAD_FLOUTEE_V1, version du 23.12.2021

L'article 74 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) du 28 décembre 2015 inscrit dans la loi plusieurs remontées de données individuelles. Les remontées d'informations sur les bénéficiaires et les demandeurs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) en 2017 ont pour objectif la collecte de données administratives individuelles extraites des systèmes d'informations des collectivités territoriales en charge de l'APA et de l'ASH, à savoir les conseils départementaux (CD). Ces données sont dénommées « Remontées Individuelles sur l'APA et l'ASH » 2017 (RI-APA-ASH 2017).

Les données faisant l'objet de cette première diffusion d'une base de données floutée portent sur les bénéficiaires de l'APA vivant à domicile, payés en décembre 2017. Par ailleurs, 1 % de ces bénéficiaires sont décédés dans le courant du mois de décembre.

Les RI-APA 2017 ont permis de collecter, en 2018-2019, les données de 96 départements – seuls 4 n'ont pas été en mesure de transmettre les informations requises, Mayotte n'ayant par ailleurs pas été incluse dans l'opération. En s'appuyant sur l'expérience des précédents dispositifs, les données recueillies concernent l'APA et portent sur les personnes vivant à domicile ayant eu un droit à cette prestation, ouvert au moins un jour au cours de l'année 2017, ou ayant fait l'objet d'une évaluation pour l'obtenir.

Les informations recueillies et diffusées dans cette base de données floutées portent sur les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires de l'APA à domicile payés au titre du mois de décembre 2017, leur niveau de dépendance, leurs ressources, les montants de leurs plans d'aide ainsi que des informations sur le contenu de ces plans.

La page de présentation des remontées individuelles est consultable à l'adresse suivante : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/handicap-et-dependance/article/les-donnees-individuelles-apa-ash>

Spécifications de la base floutée des remontées de données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA à domicile payés au titre de décembre 2017 (RI APA 2017)

BASE : BEN_APAD_FLOUTEE_V1

Le bénéficiaire de l'APA doit avoir 60 ans ou plus en 2017.

Les variables diffusées sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les variables « floutées » (cf. nature de la variable dans le tableau ci-dessous) ne donnent pas les valeurs exactes observées dans les données extraites des systèmes d'information des conseils départementaux. Elles ont été « perturbées » de sorte à protéger les bénéficiaires présents dans la base de données du risque de ré-identification (cf. partie méthodologie). La méthode employée pour certaines variables quantitatives (méthode dite « perturbatrice ») permet de conserver une distribution après perturbation cohérente avec la distribution observée dans la base de données confidentielles pour les montants (APA_FLOU, NOTHPB_FLOU, NOTPB_FLOU, DECHPB_FLOU, AIDEHUM_NOT_FLOU, AIDEHUM_HEURE_FLOU, DECHUM_APA_FLOU, RESSOURC_APA_FLOU) ainsi que pour les dates (DATE_APAD_FLOU, DATEEVAL_APA_FLOU) et l'âge des bénéficiaires (AGE_FLOU). Les méthodes utilisées, visent à conserver autant que possible les liens (corrélations) entre les variables. Ces méthodes garantissent que les individus ayant un GIR donné disposent d'un montant d'APA notifié cohérent avec le montant exact de la base de données confidentielles (cette base sera dénommée « base CASD » dans le reste du document, puisqu'elle est accessible aux chercheurs dans un cadre sécurisé au CASD). Pour les montants (montants d'APA, d'aide humaine, de ressources) les corrélations entre variables sont aussi préservées. Par exemple, la part que représente la participation financière du bénéficiaire dans le montant total du plan d'aide (ie le « ticket modérateur ») reste identique, après perturbation et pour chaque individu, à la part observée sur les valeurs exactes. Il en est de même pour la part des montants d'aide humaine dans le montant total et pour le ratio entre le montant payé et le montant notifié (pour les aides humaines et pour l'ensemble du plan).

Enfin, une fois les traitements mis en œuvre, la base est rendue « 3-anonyme ». Cela signifie qu'en analysant les bénéficiaires ayant certaines données jugées quasi-identifiantes (par exemple, le département, le sexe, l'âge), la base comporte toujours un minimum de 3 individus qui possèdent ces mêmes caractéristiques. Il devient impossible de ré-identifier un bénéficiaire en particulier sur la base de ces données. On rajoute une contrainte supplémentaire : la « 2-diversité ». Ainsi, les bénéficiaires d'un groupe qui présentent les mêmes caractéristiques quasi-identifiantes (par exemple, le département, le sexe, l'âge) doivent avoir au moins deux GIR différents (2-diversité). En effet, s'ils ont tous le même GIR, on divulguerait de l'information et on pourrait en déduire que tous les bénéficiaires de tels sexe, de tel département, etc. sont tous de même GIR. Les individus issus de ces croisements qui sont de même GIR sont donc exclus. Enfin, un échantillon au 1/2 est tiré de manière stratifiée et un calage sur marges est réalisé afin de constituer la base de données floutées représentative¹.

¹ Ainsi, au final, on trouvera de fait dans ce sous-échantillon des groupes de moins de 3 bénéficiaires présentant les mêmes caractéristiques, alors qu'ils étaient plus nombreux avant ré-échantillonnage.

Variables diffusées dans la base floutée

Libellé de la variable	Nom de la variable	Format de la variable	Précisions		
			Codification des variables	Description	Nature de la variable : observée ou floutée
Age du bénéficiaire	AGE_FLOU	Numérique	En année	Age en année révolue du bénéficiaire de l'APA au 31/12/2017. Voir, sur insee.fr, le calcul de l'âge en années révolues : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1187	Floutée (plus de 10 intervalles retenus pour imputer une valeur floutée)
Sexe du bénéficiaire	SEXE	Caractère	"1" : Homme "2" : Femme	Sexe de la personne.	Observée
Département	DEP_FLOU	Caractère	NUMDEP	Département qui gère et verse l'APA pour la personne considérée. Les codes des départements présentant des effectifs insuffisants ont été floutés aléatoirement afin de minimiser le risque de ré-identification. Cependant tous les départements sont présents dans la base anonymisée ce qui permet de produire des statistiques par département.	Observée pour 87 départements, regroupée pour les deux départements de la Corse (dans le code 02A) ou floutée pour 7 départements
Situation de couple	couple_FLOU	Caractère	"0" : Personne seule "1" : Vie en couple "9" : Non connu	Variable créée à partir du type de ressources déclarées et de la situation matrimoniale.	Observée ou suppression locale
Proche(s) aidant(s) identifié(s)	AIDANT	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Présence ou non de proches aidants de la personne identifiés par le conseil départemental.	Observée
Protection juridique	JURI	Caractère	"1" : Non, aucune mesure "4" : Oui (ou demande en cours) "9" : Ne sait pas "" : Non concerné	Protection juridique de la personne. Lorsque la personne est sous protection juridique, la mesure peut être assurée par une personne morale ou par une personne physique.	Observée
GIR	GIRFIN_APA	Caractère	"1" : GIR 1 "2" : GIR 2 "3" : GIR 3 "4" : GIR 4	Dernier GIR en 2017 du bénéficiaire de l'APA.	Observée
Date d'évaluation du GIR	DATEEVAL_APA	Date AAAA-MM-JJ	Non connue = NA	Date de la dernière évaluation GIR du bénéficiaire de l'APA.	Floutée « indirectement » via DATE_APAD floutée

Axe "Cohérence"	AXE_COH	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "cohérence" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Orientation"	AXE_ORI	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "orientation" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Toilette"	AXE_TOI	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "toilette" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Habillage"	AXE_HAB	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "habillage" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Alimentation"	AXE_ALI	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "alimentation" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Élimination"	AXE_ELI	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "élimination" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Transferts"	AXE_TRANS	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "transferts" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Déplacement à l'intérieur"	AXE_DEP	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "déplacement à l'intérieur" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Déplacement à l'extérieur"	AXE_EXT	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "déplacement à l'extérieur" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Axe "Communication à distance"	AXE_Com	Caractère	AXECOD	Cotation de l'axe "communication à distance" dans le dernier plan d'aide APA en 2017 selon le décret 2008-821.	Observée
Date d'ouverture des droits à l'APA à domicile	DATE_APAD_FLOU	Date AAAA-MM-JJ	Personne non concernée = NA	Date d'ouverture des droits à l'APA à domicile pour les personnes bénéficiaires sur une ou plusieurs périodes de l'APA à domicile.	Floutée (plus de 10 intervalles retenus pour imputer une valeur floutée)
Montant mensuel du plan d'aide APA notifié	APA_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant total mensuel notifié dans le dernier plan d'aide APA en vigueur en 2017.	Floutée (plus de 10 intervalles retenus pour imputer une valeur floutée)
Montant mensuel de l'APA notifié relevant du conseil départemental	NOTHPB_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant mensuel de l'allocation APA relevant du conseil départemental notifié dans le dernier plan d'aide financé par l'APA en vigueur en 2017.	Floutée « indirectement » via APA_FLOU
Montant mensuel de la participation financière notifiée du bénéficiaire APA	NOTPB_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant mensuel de la participation financière du bénéficiaire, notifié dans le dernier plan d'aide APA en vigueur en 2017.	Floutée « indirectement » via APA_FLOU

Montant total de l'APA versé par le conseil départemental	DECHPB_APA_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant total de l'allocation APA versée par le conseil départemental au titre du mois de décembre 2017. Le bénéficiaire peut avoir été payé au mois de mars 2018 pour une aide qu'il a reçue au titre du mois de décembre 2017.	Floutée « indirectement » via NOTHPB_FLOU
Montant de l'APA versé par le conseil départemental pour l'aide humaine	DECHUM_APA_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant de l'allocation APA versée par le conseil départemental pour les aides humaines, au titre du mois de décembre 2017 ou au titre du dernier mois d'ouverture des droits.	Floutée « indirectement » via AIDEHUM_NOT_FLOU
Montant mensuel notifié d'aide humaine	AIDEHUM_NOT_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant mensuel du dernier plan d'aide APA notifié en vigueur en 2017, destiné au financement d'heures d'aide humaine à domicile.	Floutée « indirectement » via APA_FLOU
Nombre d'heures d'aide humaine notifié	AIDEHUM_HEURE_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Nombre d'heures d'aide humaine notifiées dans le dernier plan d'aide APA en vigueur en 2017 (tout type d'aide humaine : prestataire, emploi direct, gré à gré, mandataire).	Floutée « indirectement » via AIDEHUM_NOT_FLOU
Ressources au sens de l'APA	RESSOURC_APA_FLOU	Nombre entier	Montant (en euros) Non connu = NA	Montant mensuel des ressources prises en compte par le conseil départemental pour le calcul de la participation financière du bénéficiaire de l'APA.	Floutée (plus de 10 intervalles retenus pour imputer une valeur floutée)
Autres aides réparties sur l'année dans le plan d'aide APA notifié	AUTREAIDE	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Prévision ou non d'autres types d'aide réparties sur l'année dans le plan d'aide APA notifié en vigueur en 2017.	Observée
Aide ponctuelle dans le plan d'aide APA notifié	AIDEPONC	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Prévision d'aides ponctuelles par au moins un plan d'aide APA notifié en vigueur en 2017.	Observée
Aide pour le répit ou l'hospitalisation d'un proche aidant des modules de la loi ASV	AIDEAID	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Prévision ou non d'aides par dans le module "droit au répit des proches aidants" au cours de l'année 2017 pour la personne (ce module ne peut être mis en place qu'en cas de saturation du plan, par dé plafonnement ponctuel de celui-ci) ou par dans le module "relais des proches aidants hospitalisés" (ce module est mis en place en dehors du plan d'aide) de la loi ASV.	Observée
Hébergement temporaire dans le plan d'aide APA notifié	AIDEHEB	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Prévision ou non d'hébergement temporaire dans le dernier plan d'aide APA notifié en vigueur en 2017.	Observée
Accueil de jour dans le plan d'aide APA notifié	AIDEACC	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Prévision ou non d'accueil de jour dans le dernier plan d'aide APA notifié en vigueur en 2017.	Observée
Aide au transport dans le plan d'aide APA notifié	AIDETRANS	Caractère	"1" : OUI "0" : NON "9" : Non connu	Prévision ou non d'aide au transport dans le dernier plan d'aide APA notifié en vigueur en 2017.	Observée
Poids lié à la pondération sur bénéficiaires payés (France entière)	POIDS_P	Numérique		Poids construit sur les bénéficiaires payés au titre du mois de décembre 2017. Les poids ont été recalculés suite au tirage de l'échantillon au 1/2.	-

Méthodologie

On recense parmi les méthodes de gestion de la confidentialité pour les données individuelles un nombre important de méthodes plus ou moins adaptées selon le type de variable à « flouter » (numériques ou catégorielles), le degré de protection souhaité et plus généralement le compromis que l'on souhaite entre le niveau de protection du fichier et la perte d'information engendrée par la(les) technique(s) d'anonymisation employée(s).

On a cherché à protéger le fichier de deux risques principaux. Le premier est le risque de divulgation d'identité (*identity disclosure*). Ce risque existe dès lors qu'un bénéficiaire de l'APA peut être retrouvé dans ce fichier. Le second risque, risque de divulgation d'attribut (*attribute disclosure*) qui peut exister même s'il n'y a pas de risque de ré-identification, peut être lié au fait de divulguer à partir des données présentes dans le fichier que tous les bénéficiaires d'un même département, ayant le même sexe, ... partagent la même caractéristique. On arrive alors à en déduire de l'information sur un bénéficiaire même si on ne sait pas à quel enregistrement il correspond dans le fichier (ni même s'il est présent dans le fichier).

L'approche générale retenue pour flouter la base de données des RI-APA à domicile fait partie de la famille des méthodes de génération de données partiellement synthétiques (*partially synthetic data*). Nous nous sommes focalisés sur la minimisation du risque de ré-identification (risque de divulgation d'identité). Pour autant, la l-diversité a été examinée et le ré-échantillonnage au 1/2 pratiqué (cf. ci-dessous) a aussi pour but de se prémunir du risque de divulgation d'attributs.

Ainsi, compte tenu des variables quasi-identifiantes repérées dans notre fichier, nous avons produit une base de données qui est 3-anonyme pour la clé complète des quasi-identifiants (c'est-à-dire que l'on a au moins 3 individus dans les croisements de la clé complète), qui est all-5 pour les sous-groupes de variables quasi-identifiantes (pour ces sous-groupes comportant moins de variables que celles de la clé complète, on a au moins 5 individus) et qui est en outre 2-diverse pour la variable la plus sensible (cela signifie qu'au moins deux GIR sont représentés dans les croisements de la clé complète).

Les méthodes de protection des données mises en œuvre pour réduire les risques jusqu'aux seuils minima définis ci-dessus sont de deux ordres :

1. Pour les variables quantitatives, dont font aussi partie les dates (transformées en valeurs numériques pour les traitements et retransformées en format date pour la diffusion de cette base) et l'âge, une méthode perturbatrice a été mise en œuvre. Elle consiste à remplacer la valeur réellement observée par une valeur simulée, en fonction de variables auxiliaires, mais qui reste dans la tranche des valeurs initiales observées (les intervalles mobilisés peuvent être, par exemple, des quantiles). Cette méthode permet de ne pas déformer la distribution observée sur les données réelles. Lors de la simulation des valeurs floutées au sein des intervalles, des regroupements d'intervalles ont dû être effectués afin de réduire le risque de ré-identification. En outre, les corrélations observées entre certaines variables numériques sont conservées dans le cadre du processus de floutage. C'est le cas pour le montant d'APA notifié, dont la valeur floutée dépend du GIR. C'est aussi le cas des variables dites « floutées indirectement » (cf. tableau avec la liste des variables diffusées). Par exemple, pour chaque individu, la part de la participation financière du bénéficiaire dans le montant total du plan d'aide est la même, après perturbation, que la part observée sur les valeurs exactes. Enfin, une technique de micro-agrégation (consistant pour une variable au sein d'un groupe à remplacer la valeur initiale par la valeur « moyenne » ou « médiane » de la variable au sein du groupe) a également été employée dans certains cas et la détection d'individus atypiques a conduit à mettre à valeurs manquantes quelques observations présentant des valeurs extrêmes (en vue de protéger ces individus les plus à risque de ré-identification).
2. Pour les variables qualitatives une méthode non perturbatrice a été employée : elle consiste soit en un regroupement de modalités de variables ou en une suppression locale (la valeur de la variable est mise à « non connu »), lorsque le risque de ré-identification pouvait être réduit avec une perte minimale

d'information. Cette méthode a été appliquée pour le statut de vie en couple (celui-ci étant recodé à « inconnu » dans les cas de risques de réidentification du fait de combinaisons rares de la clé d'identification).

Une fois ces traitements réalisés et le 3-anonymat assuré, le risque global de ré-identification (à condition de disposer d'informations tierces) a été calculé (via la probabilité que des bénéficiaires soient ré-identifiés en disposant d'informations exogènes et en tirant aléatoirement au sein des personnes qui partagent les mêmes caractéristiques quasi-identifiantes). Il est jugé suffisamment faible (il est inférieur à 1 %) pour que la base floutée puisse être mise à disposition, d'autant plus que seul un sous-échantillon est diffusé. En effet, une fois les traitements ci-dessus effectués un sous-échantillon déterministe est constitué en excluant les individus à risque de divulgation d'attributs (méthode de suppression globale). Le nombre d'individus exclus est faible. Ensuite un échantillon au 1/2 est tiré aléatoirement de manière stratifié afin de réduire plus encore les risques tout en restant représentatif de la base de données de départ puisqu'un calage sur marge est *in fine* effectué.

Les méthodes utilisées ici figurent dans la revue des méthodes existantes établie par Bergeat M. (2016). La dernière partie des traitements effectués ici (exclusion des individus à risque, calage) s'inspire de travaux réalisés à l'Insee et présentés aux Journées de Méthodologie Statistique (Bergeat M., 2015).

Références bibliographiques :

Bergeat M. (2015). [Anonymisation de données individuelles : bien calées, bien protégées ?](#), Journée de Méthodologie Statistiques 2015.

Bergeat M. (2016). [La gestion de la confidentialité pour les données individuelles](#), Document de travail, série Méthodologie statistique n°M2016/07

Données de santé, anonymat et risque de ré-identification, Dossiers Solidarité Santé n°64, juillet 2015.

Résultats sur la base floutée et sur la base de données confidentielles au CASD

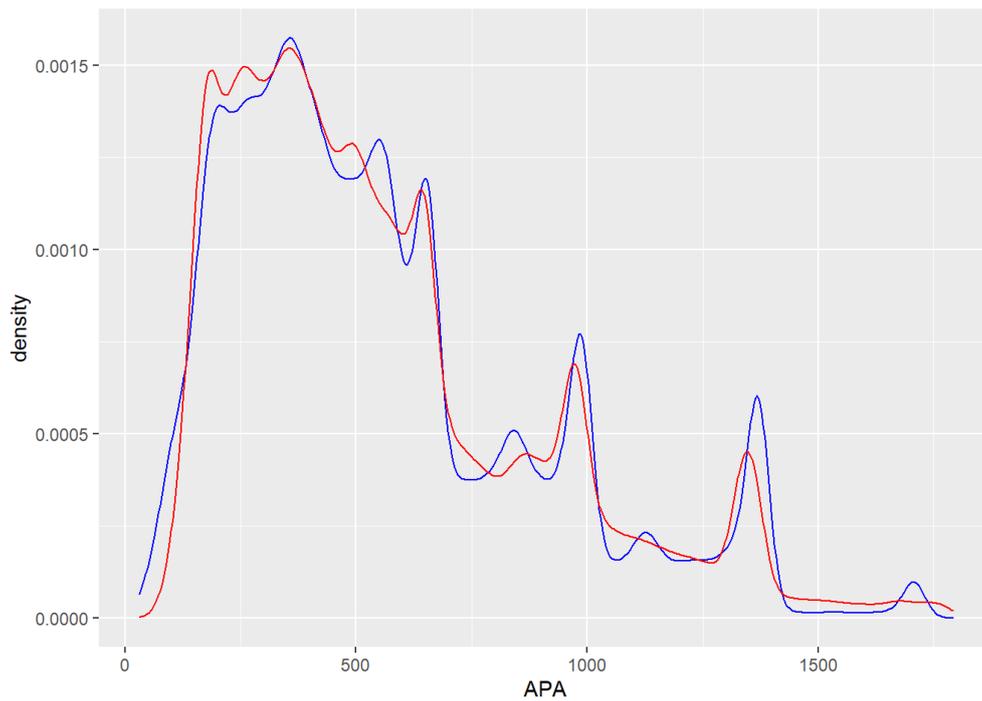
Une fois la base floutée, des vérifications ont été menées afin de vérifier que la perte d'information est minime et que la base floutée donne des résultats similaires à ceux obtenus sur la base accessible au CASD. Les résultats analysés sont présentés ci-dessous.

Densités des variables initiales et des variables floutées

Tout d'abord, nous comparons graphiquement les densités des variables floutées et non floutées. Il ressort de ces comparaisons que pour la quasi-totalité des variables la distribution des valeurs floutées est très proche de celle des valeurs observées. Seules les distributions de deux variables floutées s'ajustent un peu moins bien aux valeurs réelles. Pour le montant total versé par le conseil départemental (DECHPB_APA), on observe que le pic dans le bas de la distribution est légèrement moins élevé et un peu décalé vers la droite après floutage (graphique 7). Concernant la date d'évaluation du GIR (DATEEVAL_APA), on observe un pic un peu moins important qu'observé dans le haut de la distribution : on impute un peu moins de dates d'évaluation récentes du GIR (graphique 11). Cependant ces écarts sont minimes et ne nécessitent pas de retraitements particuliers aux vues des statistiques descriptives présentés ci-dessous.

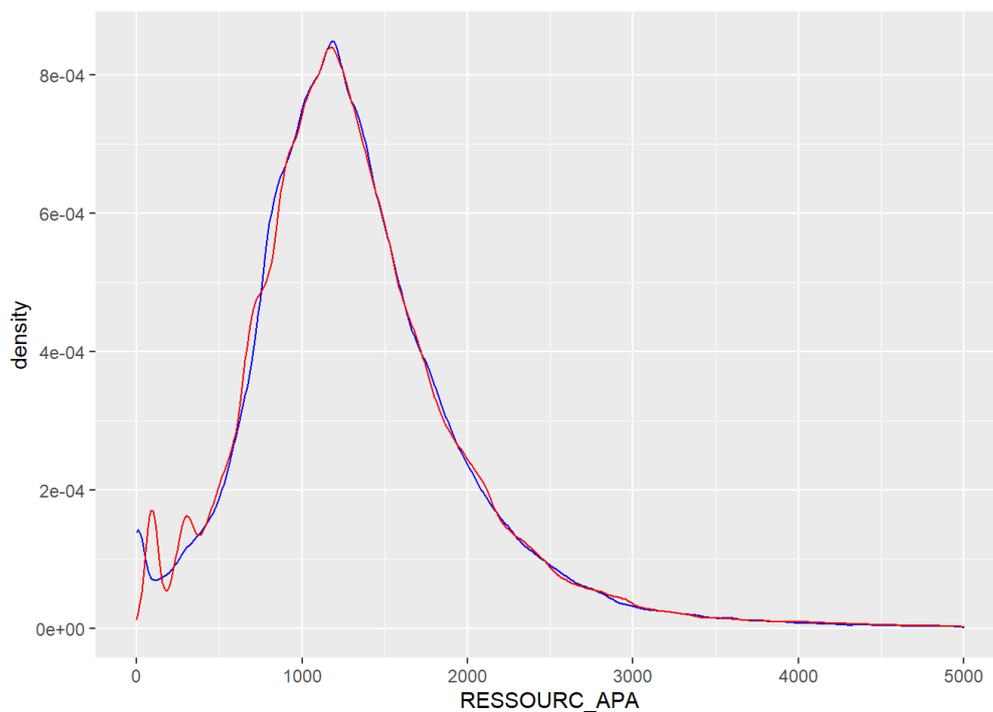
Les densités portant sur les variables initiales de la base exhaustive sont représentées en bleu, les densités des variables floutées en rouge.

Graphique 1 - Montant de l'APA notifié – variables APA_FLOU et APA

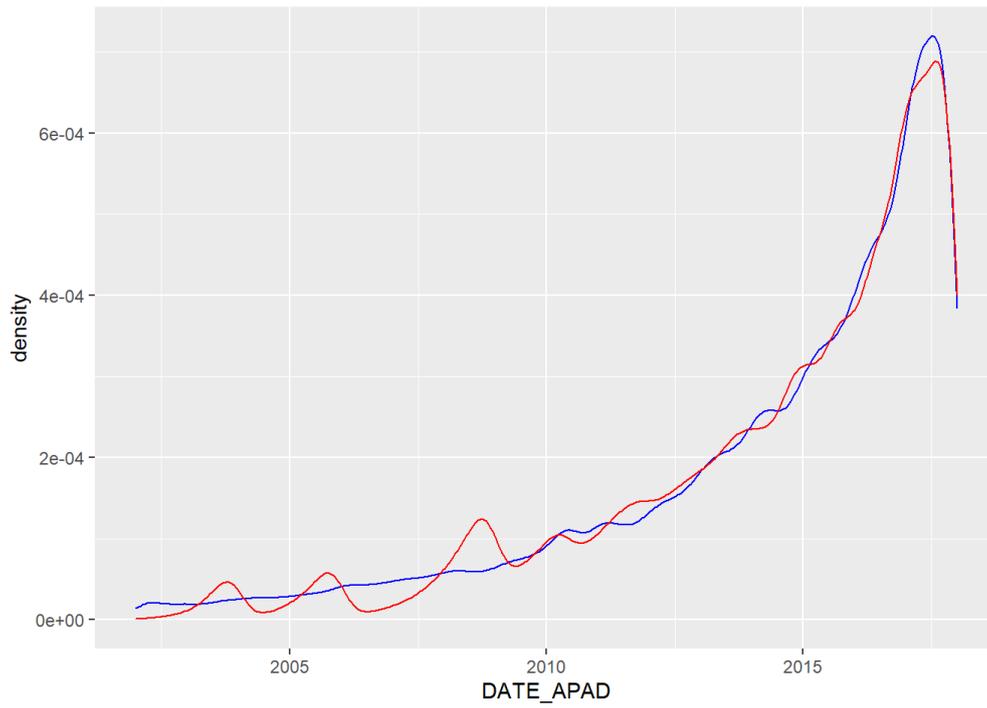


Graphique 2 - Montant des ressources – variables RESSOURC_APA_FLOU et RESSOURC_APA

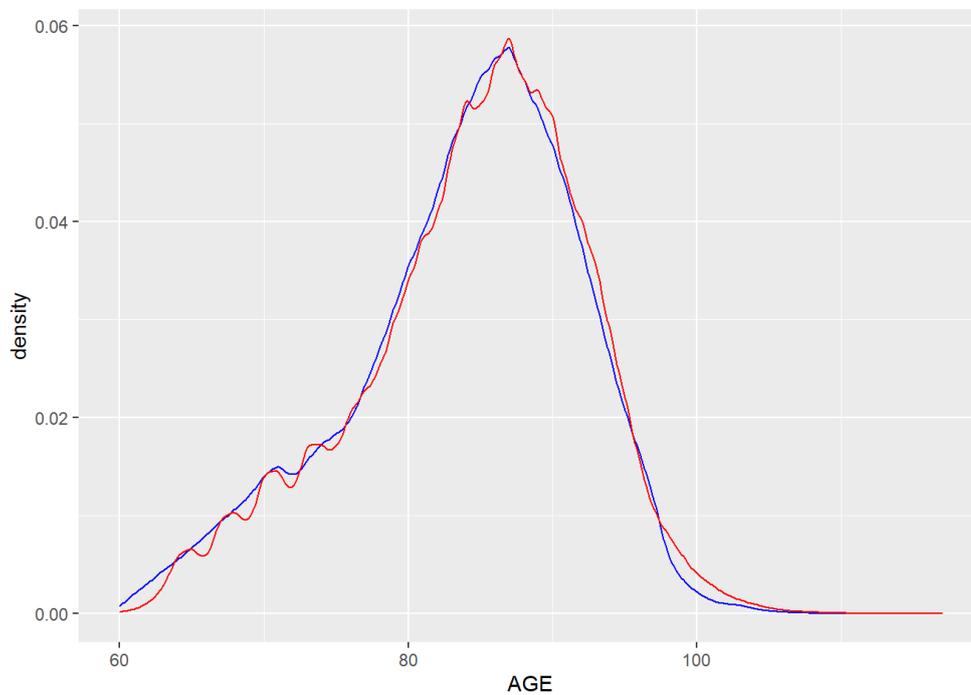
Le graphique ne comprend que les valeurs inférieures ou égales à 5 000 euros mensuels



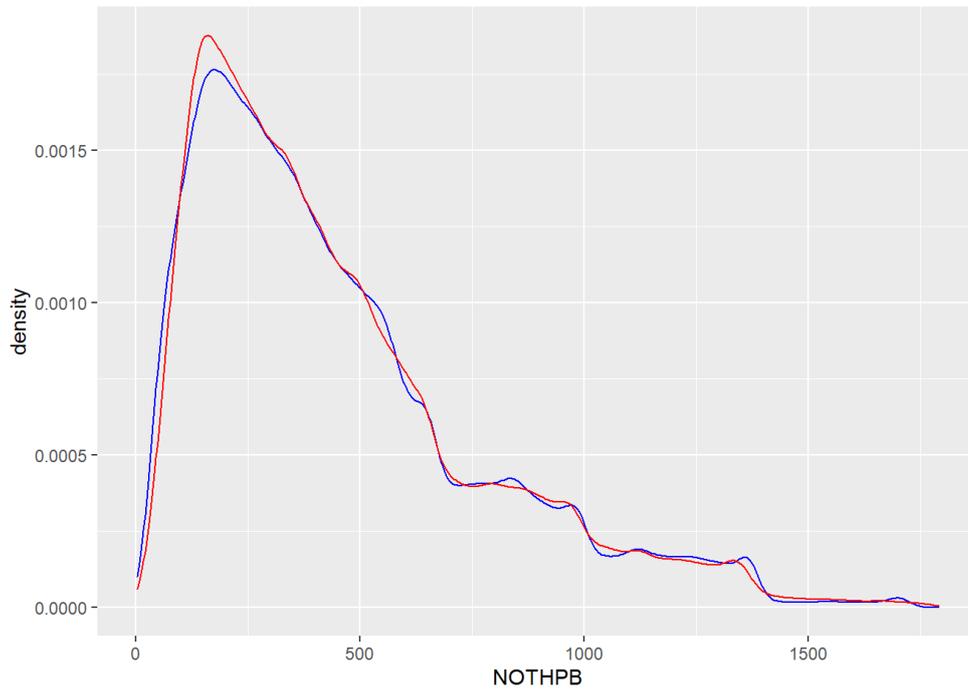
Graphique 3 - Date d'ouverture des droits à l'APA – variables DATE_APAD_FLOU et DATE_APAD



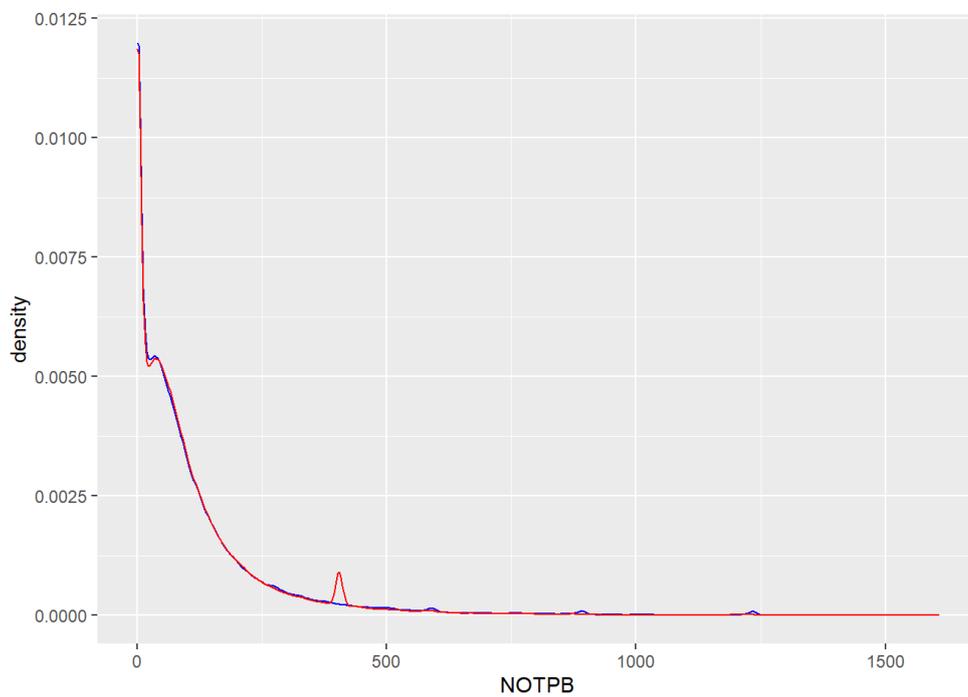
Graphique 4 - Age des bénéficiaires (en années révolues) – variables AGE_FLOU et AGE



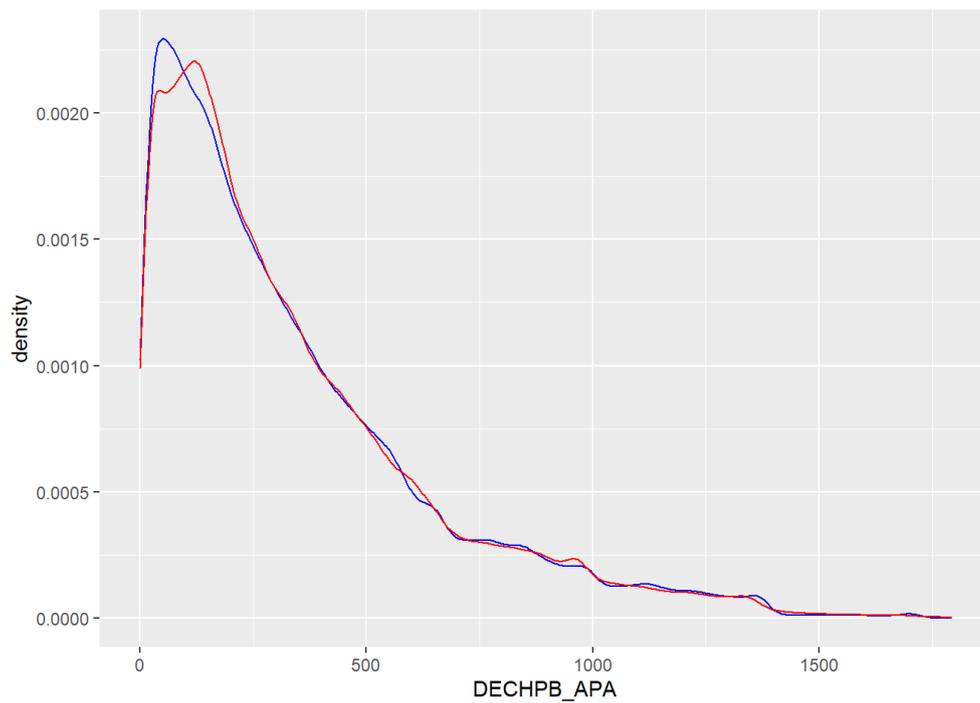
Graphique 5 - Montant de l'APA notifié relevant du CD – variables NOTHPB_FLOU et NOTHPB



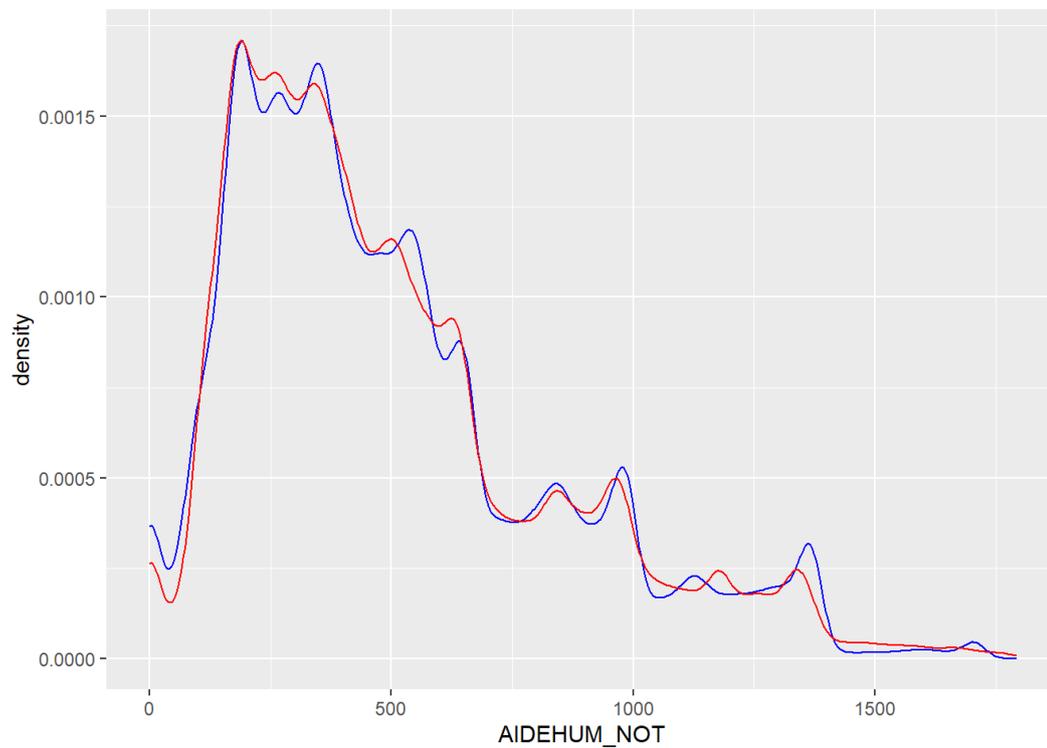
Graphique 6 - Montant de la participation financière notifiée du bénéficiaire – variables NOTPB_FLOU et NOTPB



Graphique 7 - Montant total de l'APA versé par le CD – variables DECHPB_APA_FLOU et DECHPB_APA

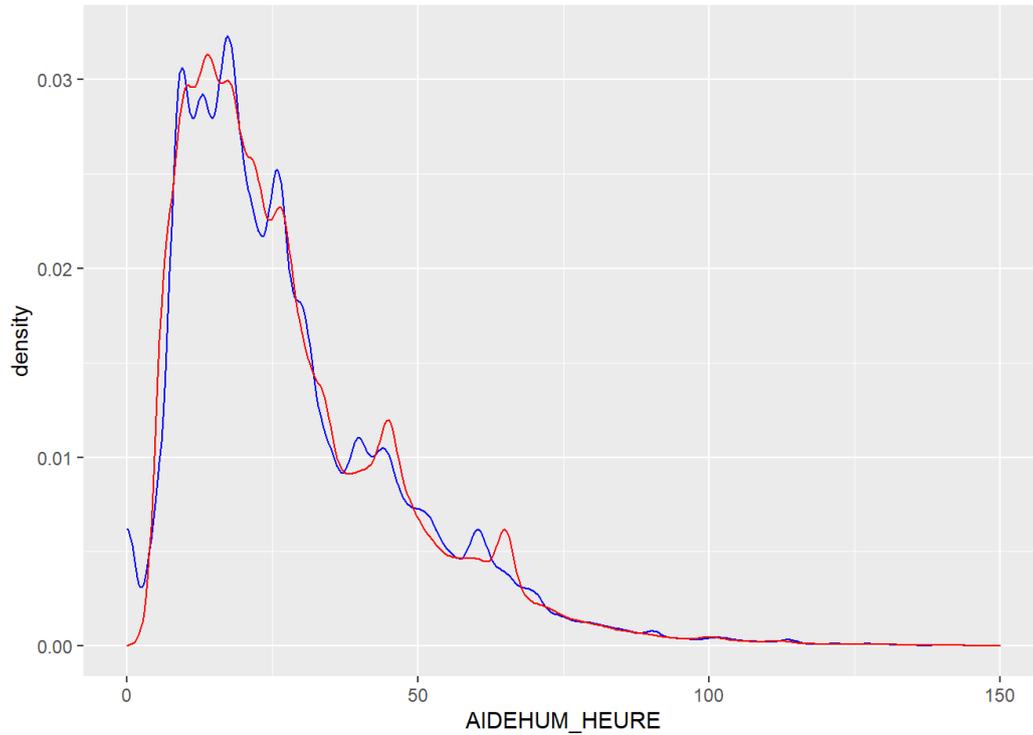


Graphique 8 - Montant d'aide humaine – variables AIDEHUM_NOT_FLOU et AIDEHUM_NOT

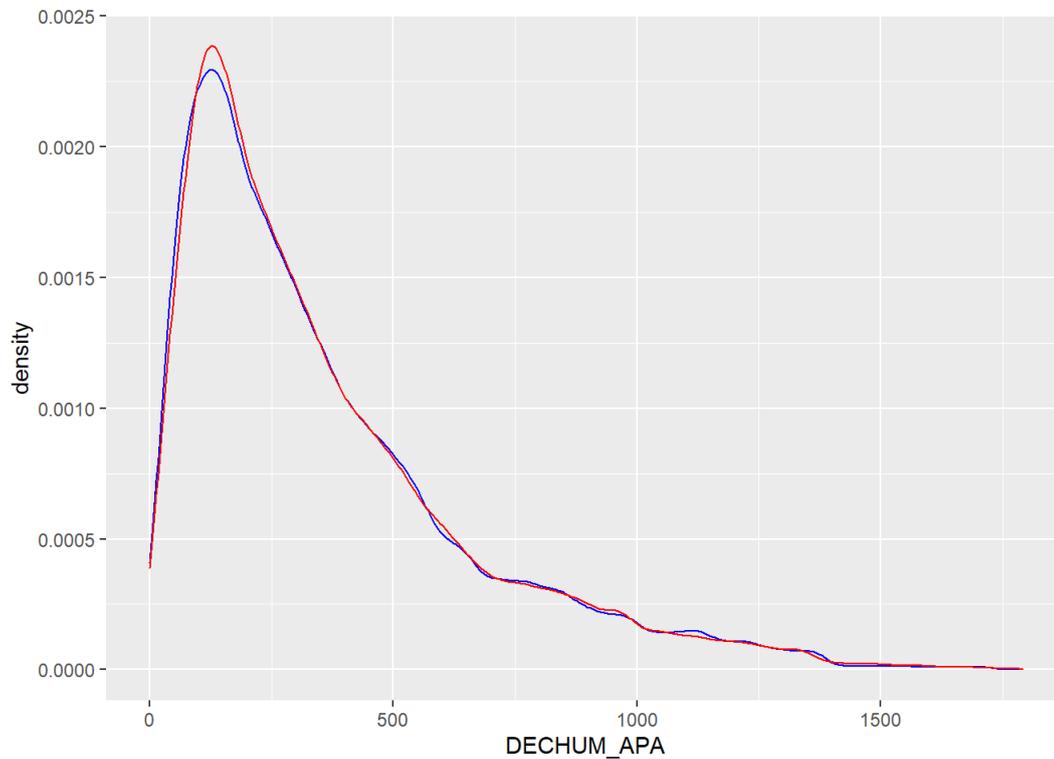


Graphique 9 - Nombre d'heures d'aide humaine notifiée – variables AIDEHUM_HEURE_FLOU et AIDEHUM_HEURE

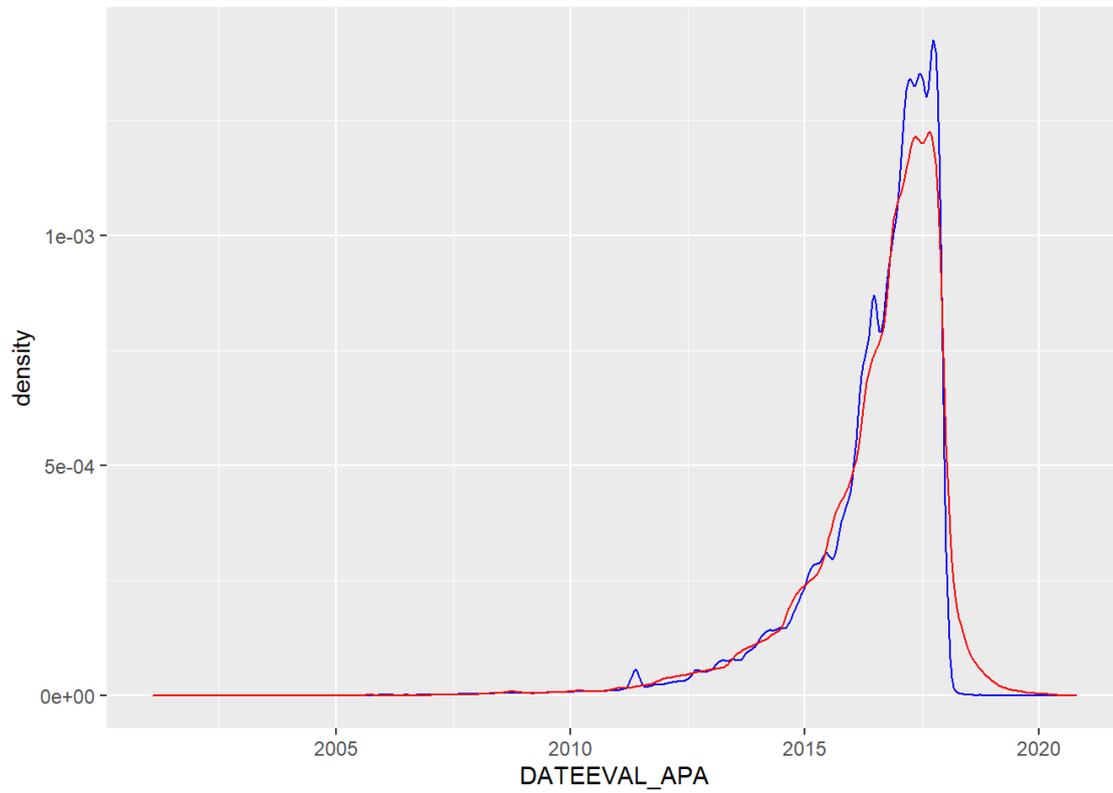
Le graphique ne comprend que les valeurs inférieures ou égales à 150 heures



Graphique 10 - Montant de l'APA versé par la CD pour l'aide humaine – variables DECHUM_APA_FLOU et DECHUM_APA



Graphique 11 - Date de la dernière évaluation du GIR – variables DATEEVAL_APA_FLOU et DATEEVAL_APA



Résultats des statistiques descriptives sur la base floutée et sur la base CASD

En comparant la base floutée à la base de données confidentielles au CASD, on observe que les distributions de l'âge (en années révolues) selon le sexe des bénéficiaires sont quasiment identiques à 1 an près (tableau 1).

Tableau 1 - Distribution de l'âge des bénéficiaires par sexe

Sexe	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Femme	RI floutée	74,0	80,0	86,0	90,0	94,0	84,9
<i>écart en %</i>		<i>1,4</i>	<i>0,0</i>	<i>1,2</i>	<i>0,0</i>	<i>1,1</i>	<i>0,6</i>
Homme	RI floutée	71,0	78,0	84,0	89,0	93,0	83,0
<i>écart en %</i>		<i>1,4</i>	<i>1,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	<i>0,7</i>
Femme	Base CASD	73,0	80,0	85,0	90,0	93,0	84,4
Homme	Base CASD	70,0	77,0	84,0	88,0	92,0	82,4

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée

La distribution des ressources floutées des bénéficiaires selon le sexe et la situation de vie en couple est tout à fait comparable à la distribution observée sur la base au CASD (tableau 2).

Tableau 2 - Distribution des ressources des bénéficiaires selon le sexe et la situation de vie en couple

Caractéristiques	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Femme	RI floutée	642,0	918,0	1230,0	1610,0	2100,0	1329,7
<i>écart en %</i>		<i>-0,3</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>-0,4</i>
Homme	RI floutée	661,0	956,0	1299,0	1740,0	2294,0	1428,9
<i>écart en %</i>		<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,4</i>
En couple	RI floutée	705,0	968,0	1255,0	1654,0	2165,0	1380,8
<i>écart en %</i>		<i>-1,4</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>-0,3</i>
Seul	RI floutée	602,0	902,0	1243,0	1644,0	2145,0	1345,1
<i>écart en %</i>		<i>-0,2</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,4</i>
Femme	Base CASD	644,1	920,0	1231,0	1608,0	2094,7	1334,8
Homme	Base CASD	663,9	957,1	1298,0	1735,7	2293,0	1435,1
En couple	Base CASD	715,0	970,5	1253,5	1650,5	2162,4	1384,7
Seul	Base CASD	603,1	904,0	1245,0	1644,0	2147,0	1351,0

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

La distribution des plans d'aides notifiés qui ressort de la base floutée est tout à fait semblable à celle observée sur la base au CASD : la médiane du montant du plan s'élève à 1 309 euros pour les bénéficiaires du GIR 1 dans la base floutée, contre 1 316 euros dans la base exhaustive (tableau 3). Quel que soit l'indicateur considéré (Q1, médiane, Q3, moyenne), les écarts de montants entre les deux bases ne dépassent pas 3 %, ce qui ne représente qu'au plus 7 euros mensuels d'écart. La part représentée par la participation financière des bénéficiaires au plan d'APA notifié, selon le GIR, est similaire dans les deux bases, base floutée et base au CASD. De même la proportion de plans saturés, selon le GIR, est la même d'une base à l'autre.

Tableau 3 - Distribution du montant du plan d'aide notifié, selon le GIR (en € mensuels)

GIR	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne	% de participation du bénéficiaire	% de plans saturés à 96 %
1	RI floutée	573,0	954,1	1309,0	1656,0	1737,0	1237,0	16,0	26,7
<i>écart en % ou en points</i>		-1,2	-0,6	-0,5	-0,6	1,5	-0,4	0,0	0,0
2	RI floutée	387,0	663,0	1007,0	1274,0	1360,0	941,7	19,4	21,9
<i>écart en % ou en points</i>		0,3	-0,3	-0,8	-1,0	-0,8	-0,2	0,0	0,0
3	RI floutée	294,0	466,0	683,0	884,0	974,0	663,1	20,0	16,4
<i>écart en % ou en points</i>		2,1	0,2	0,1	1,1	-1,1	0,8	0,0	-0,1
4	RI floutée	176,0	245,0	359,0	495,0	606,0	374,3	21,8	6,9
<i>écart en % ou en points</i>		2,9	0,8	-0,3	-0,6	1,0	0,9	0,0	0,0
1	Base CASD	580,0	960,0	1316,0	1666,0	1711,0	1241,9	16,0	26,7
2	Base CASD	386,0	665,0	1015,0	1287,0	1371,0	943,4	19,4	21,9
3	Base CASD	288,0	465,0	682,0	874,0	985,0	658,1	20,0	16,5
4	Base CASD	171,0	243,0	360,0	498,0	600,0	371,2	21,8	6,9

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).
Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

La distribution des montants du plan d'aide notifié selon les ressources des bénéficiaires dans la base floutée est similaire à celle observée dans la base au CASD. On note au plus, une valeur-seuil du premier décile légèrement plus élevées dans la base floutée pour les bénéficiaires les plus aisés (tranche de ressources supérieures à 2 500 euros mensuels), mais l'écart est minime (+ 4 %, ce qui ne représente que 9 euros mensuels).

Tableau 4 - Distribution du montant du plan d'aide notifié, selon les ressources (en € mensuels)

Tranches de ressources	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Inférieures à 803 €	RI floutée	231,0	346,0	515,0	753,0	1066,0	589,6
<i>écart en %</i>		1,3	-1,1	-1,9	-1,6	-1,7	-0,3
Entre 803 € et 1000 €	RI floutée	208,0	317,0	489,0	733,0	1056,0	569,4
<i>écart en %</i>		2,5	0,6	0,4	1,1	1,1	1,0
Entre 1000 € et 1200 €	RI floutée	191,0	293,0	466,0	705,0	1048,0	551,8
<i>écart en %</i>		0,0	0,0	-0,2	0,6	0,8	0,3
Entre 1200 € et 1400 €	RI floutée	187,0	283,0	452,0	687,0	1029,0	541,1
<i>écart en %</i>		1,6	1,1	1,1	3,2	3,4	1,1
Entre 1400 € et 1600 €	RI floutée	184,0	273,0	438,0	662,0	993,0	526,3
<i>écart en %</i>		2,2	0,7	0,2	-0,2	-0,1	0,6
Entre 1600 € et 1800 €	RI floutée	183,0	271,0	436,0	660,0	989,0	524,5
<i>écart en %</i>		2,8	-0,4	-0,2	-0,3	-0,5	0,4
Entre 1800 € et 2000 €	RI floutée	185,0	272,0	442,0	663,0	992,0	529,2
<i>écart en %</i>		3,4	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,8
Entre 2000 € et 2500 €	RI floutée	185,0	274,0	447,0	668,0	993,0	530,7
<i>écart en %</i>		2,2	-0,4	-0,2	0,6	-0,1	0,1
Supérieures à 2500 €	RI floutée	223,0	341,0	528,0	804,0	1156,6	607,4
<i>écart en %</i>		4,2	0,6	-1,5	-1,3	1,5	0,3
Inférieures à 803 €	Base CASD	228,0	350,0	525,0	765,0	1084,0	591,4
Entre 803 € et 1000 €	Base CASD	203,0	315,0	487,0	725,0	1044,0	564,0
Entre 1000 € et 1200 €	Base CASD	191,0	293,0	467,0	701,0	1040,0	549,9
Entre 1200 € et 1400 €	Base CASD	184,0	280,0	447,0	666,0	995,0	535,0
Entre 1400 € et 1600 €	Base CASD	180,0	271,0	437,0	663,0	994,0	523,4
Entre 1600 € et 1800 €	Base CASD	178,0	272,0	437,0	662,0	994,0	522,4
Entre 1800 € et 2000 €	Base CASD	179,0	272,0	442,0	663,0	994,0	524,8
Entre 2000 € et 2500 €	Base CASD	181,0	275,0	448,0	664,0	994,0	530,0
Supérieures à 2500 €	Base CASD	214,0	339,0	536,0	815,0	1140,0	605,4

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).
Sources > Remontées individuelles 2017, base au CASD et base floutée.

La distribution du montant versé par le CD selon le sexe et la situation de vie en couple dans la base floutée est analogue à celle calculée avec la base au CASD (tableau 5). Dans la base floutée, les valeurs seuils sont légèrement plus élevées dans le bas de la distribution, mais les différences ne portent que sur 3 à 7 euros par mois.

Tableau 5 - Distribution du montant de l'APA notifié versé par le CD, selon le sexe et la situation de vie en couple (en € mensuels)

Caractéristiques	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Femme	RI floutée	48,4	123,6	262,6	490,8	805,4	352,4
<i>écart en %</i>		<i>5,2</i>	<i>4,8</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,6</i>
Homme	RI floutée	46,2	107,4	222,2	432,4	703,7	311,6
<i>écart en %</i>		<i>7,5</i>	<i>7,4</i>	<i>0,6</i>	<i>0,1</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,7</i>
En couple	RI floutée	47,7	105,3	206,7	402,5	674,0	298,5
<i>écart en %</i>		<i>7,7</i>	<i>8,6</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,6</i>
Seul	RI floutée	48,8	129,0	281,5	512,8	824,0	365,8
<i>écart en %</i>		<i>6,0</i>	<i>3,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,5</i>	<i>0,7</i>
Femme	Base CASD	46,0	118,0	262,0	490,0	803,0	350,3
Homme	Base CASD	43,0	100,0	221,0	432,0	706,0	309,3
En couple	Base CASD	44,3	97,0	206,0	402,0	676,0	296,7
Seul	Base CASD	46,0	125,0	281,0	511,1	820,0	363,4

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).
Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

Un constat similaire ressort de la comparaison des distributions des montants versés par les CD, selon les ressources des bénéficiaires (tableau 6). Seules les tranches basses et hautes de ressources font apparaître de légers écarts dans le bas de la distribution (premier décile), mais ces écarts sont minimes, ils ne représentent qu'au plus une dizaine d'euros.

Tableau 6 - Distribution du montant de l'APA notifié versé par le CD, selon les ressources (en € mensuels)

Tranches de ressources	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Inférieures à 803 €	RI floutée	112,1	239,0	418,0	638,5	961,0	481,8
écart en %		11,0	-1,2	-0,5	-0,9	-1,3	-0,5
Entre 803 € et 1000 €	RI floutée	79,1	182,3	345,9	577,9	912,3	426,4
écart en %		8,3	2,4	0,7	1,6	0,7	1,0
Entre 1000 € et 1200 €	RI floutée	62,1	147,9	282,8	503,2	841,8	371,7
écart en %		9,0	2,7	-0,2	0,0	0,1	0,4
Entre 1200 € et 1400 €	RI floutée	53,8	127,7	243,4	445,0	771,1	331,6
écart en %		5,6	5,4	1,0	0,0	1,1	1,4
Entre 1400 € et 1600 €	RI floutée	47,4	109,9	205,1	390,8	673,9	290,3
écart en %		5,3	4,6	-0,9	-0,5	-0,9	0,0
F.Entre 1600 € et 1800 €	RI floutée	45,2	99,9	186,4	353,5	617,3	265,3
écart en %		10,3	7,4	0,8	-0,8	-0,5	1,2
Entre 1800 € et 2000 €	RI floutée	36,4	82,5	154,8	306,9	537,4	228,5
écart en %		-1,7	0,6	-3,9	-3,2	-2,6	-2,1
Entre 2000 € et 2500 €	RI floutée	32,9	69,5	131,9	259,7	451,8	195,4
écart en %		9,8	10,4	4,7	4,4	3,9	5,8
Supérieures à 2500 €	RI floutée	16,0	32,0	63,2	119,0	201,7	92,5
écart en %		14,2	-3,0	3,6	4,4	2,4	1,6
Inférieures à 803 €	Base CASD	101,0	242,0	420,0	644,0	974,0	484,1
Entre 803 € et 1000 €	Base CASD	73,0	178,0	343,7	569,0	906,0	422,0
Entre 1000 € et 1200 €	Base CASD	57,0	144,0	283,4	503,0	841,0	370,2
Entre 1200 € et 1400 €	Base CASD	51,0	121,2	241,0	445,0	763,0	327,1
Entre 1400 € et 1600 €	Base CASD	45,0	105,0	207,0	392,7	680,0	290,2
Entre 1600 € et 1800 €	Base CASD	41,0	93,0	185,0	356,4	620,5	262,2
Entre 1800 € et 2000 €	Base CASD	37,0	82,0	161,0	317,0	552,0	233,4
Entre 2000 € et 2500 €	Base CASD	30,0	63,0	126,0	248,7	435,0	184,7
Supérieures à 2500 €	base CASD	14,0	33,0	61,0	114,0	197,0	91,0

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

De même que pour les autres montants, la distribution du montant d'APA notifié à la charge du bénéficiaire selon le sexe et la situation de vie en couple dans la base floutée est analogue à celle calculée avec la base au CASD (tableau 7).

Tableau 7 - Distribution du montant d'APA notifié à la charge des bénéficiaires, selon le sexe et la situation de vie en couple (en € mensuels)

Caractéristiques	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Femme	RI floutée	0,0	16,7	64,1	136,8	261,4	106,8
écart en %			4,2	1,7	-0,2	-0,2	-2,2
Homme	RI floutée	0,0	19,1	68,8	153,0	301,4	118,1
écart en %			6,2	2,7	0,0	0,6	-2,2
En couple	RI floutée	0,0	21,4	61,5	132,0	258,8	106,0
écart en %			7,2	2,5	0,1	-0,4	-1,6
Seul	RI floutée	0,0	14,0	68,0	147,2	282,9	113,0
écart en %			0,2	1,5	0,1	0,3	-2,5
Femme	Base CASD	0,0	16,0	63,0	137,0	262,0	109,2
Homme	Base CASD	0,0	18,0	67,0	153,0	299,6	120,8
En couple	Base CASD	0,0	20,0	60,0	131,8	260,0	107,7
Seul	Base CASD	0,0	14,0	67,0	147,0	282,0	115,9

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

Globalement, les distributions des montants d'APA notifiés à la charge des bénéficiaires selon les ressources calculées sur la base floutée sont proches de celles observées sur la base au CASD (tableau 8). Bien que l'on note quelques écarts dans le haut de la distribution pour les bénéficiaires aisés, ces différences restent acceptables et les montants en jeu relativement similaires.

Tableau 8 - Distribution du montant d'APA notifié à la charge des bénéficiaires, selon les ressources (en € mensuels)

Tranches de ressources	Source	P10	Q1	Médiane	Q3	P90	Moyenne
Inférieures à 803 €	RI floutée	0,0	0,0	0,0	0,0	4,9	4,1
écart en %							8,6
Entre 803 € et 1000 €	RI floutée	0,0	7,6	16,2	26,7	36,6	19,3
écart en %			-4,7	1,3	2,6	1,6	1,8
Entre 1000 € et 1200 €	RI floutée	23,1	34,7	49,7	68,0	88,0	53,9
écart en %		4,9	2,1	1,5	3,1	4,7	3,5
Entre 1200 € et 1400 €	RI floutée	37,4	55,5	81,2	109,5	141,7	86,3
écart en %		1,2	-1,0	-2,2	-0,5	1,2	0,3
Entre 1400 € et 1600 €	RI floutée	52,1	77,7	116,4	159,1	208,3	125,0
écart en %		4,2	0,9	-0,3	1,3	2,1	2,4
Entre 1600 € et 1800 €	RI floutée	64,9	97,4	147,7	205,9	275,0	161,1
écart en %		2,3	-1,6	-2,8	-1,0	-1,1	-0,2
Entre 1800 € et 2000 €	RI floutée	82,9	123,8	193,7	277,5	380,2	213,8
écart en %		7,7	3,1	3,0	5,9	6,3	5,2
Entre 2000 € et 2500 €	RI floutée	95,9	145,1	229,1	343,6	484,6	264,0
écart en %		-1,7	-5,5	-7,3	-5,3	-5,7	-4,9
Supérieures à 2500 €	RI floutée	169,9	292,6	404,7	548,1	847,5	457,6
écart en %		1,8	1,6	-10,5	-19,6	-10,3	-10,6
Inférieures à 803 €	base CASD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8
Entre 803 € et 1000 €	base CASD	3,0	8,0	16,0	26,1	36,0	18,9
Entre 1000 € et 1200 €	base CASD	22,0	34,0	49,0	66,0	84,0	52,1
Entre 1200 € et 1400 €	base CASD	37,0	56,0	83,0	110,0	140,0	86,1
Entre 1400 € et 1600 €	base CASD	50,0	77,0	116,7	157,0	204,0	122,1
Entre 1600 € et 1800 €	base CASD	63,4	99,0	152,0	208,0	278,0	161,5
Entre 1800 € et 2000 €	base CASD	77,0	120,0	188,0	262,0	357,6	203,3
Entre 2000 € et 2500 €	base CASD	97,5	153,4	247,0	363,0	514,0	277,5
Supérieures à 2500 €	base CASD	167,0	288,0	452,0	682,0	945,0	512,0

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

Même si on compte des effectifs de bénéficiaires ayant un droit à l'APA ouvert en 2017 un peu moins élevés dans la base floutée que dans la base au CASD, les répartitions des bénéficiaires selon la date d'ouverture de leurs droits à l'APA restent équivalentes (tableau 9).

Tableau 9 - Distribution de la date d'ouverture des droits à l'APA

Source	Année	Effectif	Répartition
RI floutée	2012	197 817	25,91
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		1,00	0,3
RI floutée	2013	59 703	7,82
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		3,40	0,3
RI floutée	2014	73 591	9,64
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		0,80	0,1
RI floutée	2015	96 014	12,57
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		0,50	0,1
RI floutée	2016	135 559	17,75
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		1,80	0,3
RI floutée	2017	200 917	26,31
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		-3,50	-1,0
Base CASD	2012	195 843	25,65
Base CASD	2013	57 768	7,56
Base CASD	2014	73 007	9,56
Base CASD	2015	95 564	12,51
Base CASD	2016	133 158	17,44
Base CASD	2017	208 305	27,28

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

Comme on a pu l'observer graphiquement, les bénéficiaires ayant des dates récentes de dernière évaluation du GIR (2016) sont un peu moins nombreux dans la base floutée que dans la base au CASD (tableau 10). Pour autant les répartitions des bénéficiaires selon leur dernière date d'évaluation du GIR sont équivalentes d'une base à l'autre.

Tableau 10 - Distribution de la date de la dernière évaluation du GIR

Source	Année	Effectif	Proportion
RI floutée	2012	26 716	3,69
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		<i>2,70</i>	<i>0,10</i>
RI floutée	2013	22 150	3,06
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		<i>2,40</i>	<i>0,07</i>
RI floutée	2014	43 840	6,05
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		<i>4,90</i>	<i>0,28</i>
RI floutée	2015	90 484	12,49
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		<i>6,50</i>	<i>0,77</i>
RI floutée	2016	200 966	27,73
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		<i>-4,30</i>	<i>-1,26</i>
RI floutée	2017	340 490	46,99
<i>écart en % ou en points (pour la répartition)</i>		<i>0,10</i>	<i>0,04</i>
Base CASD	2012	26 015	3,59
Base CASD	2013	21 625	2,98
Base CASD	2014	41 809	5,77
Base CASD	2015	84 928	11,72
Base CASD	2016	210 095	28,99
Base CASD	2017	340 238	46,95

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile en France entière payés au titre de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).
Sources > Remontées individuelles RI- APA 2017, base au CASD et base floutée.

Résultats d'une régression sur la base floutée et sur la base exhaustive

La régression porte sur les montants d'aide humaine notifiés selon les caractéristiques des bénéficiaires. On regarde si les effets sur le montant, toutes choses égales par ailleurs, permettent de délivrer les mêmes messages que l'on soit sur la base floutée ou bien que l'on travaille sur la base de données confidentielles au CASD.

La comparaison des résultats du modèle montre que les deux bases de données permettant de délivrer les mêmes messages (tableaux 13 et 14) : un montant moyen d'aide humaine notifié qui augmente avec l'âge des bénéficiaires, à autres caractéristiques identiques, des montants moyens plus élevés pour les bénéficiaires sans conjoint, des montants qui augmentent quand les ressources sont plus élevées, avec une tendance qui s'inverse pour les bénéficiaires les plus aisés, et enfin des montants qui sont plus élevés pour les bénéficiaires les plus dépendants. C'est pour le GIR, à autres caractéristiques identiques, que les effets sur le montant d'aide humaine notifié sont d'une ampleur légèrement moindre quand on compare les deux bases, c'est-à-dire un effet un peu moins important du GIR 1 par rapport au GIR 4 dans la base floutée : + 813 euros contre + 828 € pour la base CASD, mais cet écart de 15 € ne représente qu'une différence minime (-1,8 %).

Plus précisément, par exemple, le montant moyen d'aide humaine notifié dans le plan augmente avec l'âge des bénéficiaires : il est de 450 euros en moyenne dans la base CASD pour les moins de 75 ans - *450 euros avec la base floutée* - et de 580 euros pour les personnes de 90 ans ou plus - *570 euros avec la base floutée*. Les personnes sans conjoint se voient notifier un plan d'un montant plus important en moyenne que celles vivant en couple. Pour les hommes en couple, le montant est inférieur de 55 euros - *53 euros avec la base floutée* - à celui des femmes en couple, à caractéristiques identiques², et il est de 130 euros environ - *130 euros environ avec la base floutée* - inférieur à celui notifié aux bénéficiaires vivant seuls, pour les femmes comme pour les hommes. Le montant notifié moyen diminue globalement lorsque le niveau de ressources augmente, même si la tendance s'inverse pour les bénéficiaires les plus

² C'est-à-dire à niveau de GIR, âge (5 tranches de 60 à 90 ans ou plus), sexe et situation de couple, niveau de ressources (7 tranches de moins de 740 euros à 2 500 euros ou plus) comparables.

aisés. À caractéristiques identiques, les équipes médico-sociales proposent un montant d'aide humaine plus faible de 89 euros – 85 euros avec la base floutée - à un bénéficiaire dont les ressources sont comprises entre 2 000 et 2 500 euros qu'à un bénéficiaire dont les ressources sont inférieures à 740 euros.

Tableau 13 - Montant d'aide humaine notifié selon les caractéristiques des bénéficiaires – base floutée

Variable	Montant moyen notifié d'aide humaine (en €)	Effet sur le montant, à caractéristiques identiques
Âge : [60 ; 75[450	
Âge : [75 ; 80[460	8.9***
Âge : [80 ; 85[480	24.5***
Âge : [85 ; 90[510	40.4***
Âge : 90 ou +	570	60.6***
Situation : Homme seul	510	128.2***
Situation : Homme en couple	460	
Situation : Femme seule	540	127***
Situation : Femme en couple	450	53.4***
Ressources (€ / mois) : [0 ; 739,8[550	
Ressources (€ / mois) : [739,8 ; 1000[530	-10.4***
Ressources (€ / mois) : [1000 ; 1250[510	-30.2***
Ressources (€ / mois) : [1250 ; 1500[490	-47.7***
Ressources (€ / mois) : [1500 ; 2000[470	-67.9***
Ressources (€ / mois) : [2000 ; 2500[470	-84.5***
Ressources (€ / mois) : 2500 ou +	530	-80.5***
GIR 1	1140	812.9***
GIR 2	870	538.8***
GIR 3	610	269.7***
GIR 4	340	

Note > Les montants moyens notifiés d'aide humaine sont calculés sur données pondérées pour être représentatifs de l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile au niveau national. Les effets à caractéristiques identiques sont estimés sur données non pondérées à partir d'un modèle de régression censurée (modèle Tobit), où les seuils de censure correspondent aux valeurs des plafonds par GIR. Ces modèles incluent aussi des indicatrices départementales. * p < 0,10, ** p < 0,05, *** p < 0,001.

Lecture > En moyenne, le montant d'aide humaine notifié à un bénéficiaire dont l'âge est compris entre 75 et 80 ans s'élève à 460 €. A caractéristiques identiques, ce montant est supérieur de 8,9 € à celui qui serait notifié à un bénéficiaire âgé de moins de 75 ans.

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile recevant une aide humaine et payés au titre du mois de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > RI APA-ASH 2017, base floutée, DREES.

Tableau 14 - Montant d'aide humaine notifié selon les caractéristiques des bénéficiaires : base CASD

Variable	Montant moyen notifié d'aide humaine (en €)	Effet sur le montant, à caractéristiques identiques
Âge : [60 ; 75[450	
Âge : [75 ; 80[460	11.5***
Âge : [80 ; 85[480	24.3***
Âge : [85 ; 90[510	43.2***
Âge : 90 ou +	580	62.5***
Situation : Homme seul	510	131.2***
Situation : Homme en couple	450	
Situation : Femme seule	540	127.4***
Situation : Femme en couple	450	54.6***
Ressources (€ / mois) : [0 ; 739,8[560	
Ressources (€ / mois) : [739,8 ; 1000[530	-12.9***
Ressources (€ / mois) : [1000 ; 1250[510	-33.8***
Ressources (€ / mois) : [1250 ; 1500[490	-52.4***
Ressources (€ / mois) : [1500 ; 2000[470	-71.2***
Ressources (€ / mois) : [2000 ; 2500[460	-88.5***
Ressources (€ / mois) : 2500 ou +	530	-86***
GIR 1	1150	828.3***
GIR 2	870	543.8***
GIR 3	600	267***
GIR 4	340	

Note > Les montants moyens notifiés d'aide humaine sont calculés sur données pondérées pour être représentatifs de l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile au niveau national. Les effets à caractéristiques identiques sont estimés sur données non pondérées à partir d'un modèle de régression censurée (modèle Tobit), où les seuils de censure correspondent aux valeurs des plafonds par GIR. Ces modèles incluent aussi des indicatrices départementales. * p < 0,10, ** p < 0,05, *** p < 0,001.

Lecture > En moyenne, le montant d'aide humaine notifié à un bénéficiaire dont l'âge est compris entre 75 et 80 ans s'élève à 460 €. A caractéristiques identiques, ce montant est supérieur de 11,5 € à celui qui serait notifié à un bénéficiaire âgé de moins de 75 ans.

Champ > Bénéficiaires de l'APA à domicile recevant une aide humaine et payés au titre du mois de décembre 2017 (hors valeurs manquantes).

Sources > RI APA-ASH 2017, base CASD, DREES.

Nomenclature

DEP

Numéro de département

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Code</i>	<i>Libellé</i>
001	AIN	052	HAUTE-MARNE
002	AISNE	XXX	MAYENNE
003	ALLIER	054	MEURTHE-ET-MOSELLE
004	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	055	MEUSE
XXX	HAUTES-ALPES	056	MORBIHAN
006	ALPES-MARITIMES	057	MOSELLE
007	ARDECHE	058	NIEVRE
008	ARDENNES	059	NORD
009	ARIEGE	060	OISE
010	AUBE	061	ORNE
011	AUDE	062	PAS-DE-CALAIS
012	AVEYRON	063	PUY-DE-DOME
013	BOUCHES-DU-RHONE	064	PYRENEES-ATLANTIQUES
014	CALVADOS	065	HAUTES-PYRENEES
015	CANTAL	066	PYRENEES-ORIENTALES
016	CHARENTE	067	BAS-RHIN
017	CHARENTE-MARITIME	068	HAUT-RHIN
018	CHER	69D	RHONE hors métropole de Lyon
019	CORREZE	69M	Métropole de Lyon
02A	CORSE-DU-SUD et HAUTE-CORSE	070	HAUTE-SAONE
021	COTE-D'OR	071	SAONE-ET-LOIRE
022	COTES-D'ARMOR	072	SARTHE
XXX	CREUSE	073	SAVOIE
024	DORDOGNE	074	HAUTE-SAVOIE
025	DOUBS	075	PARIS
026	DROME	076	SEINE-MARITIME
027	EURE	077	SEINE-ET-MARNE
028	EURE-ET-LOIR	078	YVELINES
029	FINISTERE	XXX	DEUX-SEVRES
030	GARD	080	SOMME
031	HAUTE-GARONNE	081	TARN
032	GERS	082	TARN-ET-GARONNE
033	GIRONDE	083	VAR
034	HERAULT	084	VAUCLUSE
035	ILLE-ET-VILAINE	085	VENDEE
036	INDRE	086	VIENNE
037	INDRE-ET-LOIRE	087	HAUTE-VIENNE
038	ISERE	088	VOSGES
039	JURA	089	YONNE
040	LANDES	XXX	TERRITOIRE DE BELFORT
041	LOIR-ET-CHER	091	ESSONNE
042	LOIRE	092	HAUTS-DE-SEINE
043	HAUTE-LOIRE	093	SEINE-SAINT-DENIS
044	LOIRE-ATLANTIQUE	094	VAL-DE-MARNE

045	LOIRET	095	VAL-D'OISE
XXX	LOT	971	GUADELOUPE
047	LOT-ET-GARONNE	972	MARTINIQUE
XXX	LOZERE	973	GUYANE
049	MAINE-ET-LOIRE	974	LA REUNION
050	MANCHE	975	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
051	MARNE	976	MAYOTTE
		977	SAINT-BARTHÉLEMY
		978	SAINT-MARTIN

AXECOD

Description :

Cotations des axes de la grille AGGIR (Décret 2008-821)

Variable(s) concernée(s) :

AXE_COH -- AXE_Com

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>
A	Cote A : actes accomplis seul spontanément, habituellement, totalement et correctement
B	Cote B : actes partiellement accomplis
C	Cote C : actes non réalisés
Z	Non connu
	Pas concerné